



HAPPY PAWS

Comportement - Promenades - Pension familiale - Visites à domicile

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICE : PENSION CANINE

Pour valider la réservation, le client signera un contrat après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales.

1. Fonctionnement

- 1.1. Pour tester si la pension est en mesure de répondre aux besoins du chien, une première rencontre est obligatoire. Celle-ci commencera par une visite des installations du client accompagné de son chien. Tout nouveau pensionnaire ne sera donc accepté qu'à l'issue de cette rencontre. Une journée d'essai (du matin au lendemain matin) sera ensuite nécessaire et facturée au prix forfaitaire de 25.00€.
- 1.2. Pour préserver l'équilibre du groupe et le bien-être de chaque chien accueilli, Happy Paws se réserve le droit de refuser un animal ou de discuter avec le client de certaines conditions à mettre en place avant l'accueil en pension. Ces conditions devront être définies préalablement ensemble.
- 1.3. Un contrat regroupant les informations sur le client, l'animal confié et les informations sur le type de service presté est constitué et signé entre le client et Happy Paws.
- 1.4. Les chiens étant des animaux grégaires par nature, des contacts sociaux fréquents, réguliers et positifs avec des congénères sont indispensables à leur bien-être et à leur épanouissement. Happy Paws propose une pension où les chiens vivent en groupe, dans un environnement familial et où des promenades sont prévues quotidiennement (environ 30 minutes). Le chien accueilli doit donc absolument être correctement socialisé/sociabilisé (comportement sain avec d'autres chiens, chats, enfants, joggeurs, cyclistes, etc.) et avoir un bon rappel.
- 1.5. Nous conseillons vivement que le client amène des affaires personnelles (panier, couverture, gamelles, etc.). Happy Paws déclinera cependant toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des affaires personnelles de votre chien.
- 1.6. Pour éviter au maximum les déséquilibres digestifs du chien, le client doit prévoir la nourriture habituelle de son chien en quantité suffisante pour le séjour réservé. Toute forme de nourriture est acceptée (croquettes, récompenses, rations ménagères, etc.). Des instructions claires concernant les repas et les habitudes alimentaires de votre chien vous seront demandées par l'intermédiaire d'un questionnaire.
- 1.7. Le client s'engage à respecter les dates et les heures du séjour réservé. Si le séjour devait être prolongé, cela devra être signalé le plus tôt possible et ne sera pas systématiquement accepté.
- 1.8. Le chien ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé, sauf si Happy Paws a été averti préalablement par le client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICE : PENSION CANINE

1.9. Le client s'engage à mettre à disposition de Happy Paws:

- Le carnet vétérinaire du chien
- Une laisse et un collier ou un harnais
- Des affaires personnels du chien : couverture, panier, coussin, gamelles, jeux etc. (pas nouveau)
- La nourriture habituelle en quantité suffisante + extras (si jugé nécessaire)

2. Tarif

2.1. Le tarif pour 24h est de 25€ par chien.

2.2. Le prix dû est celui défini dans le contrat + les frais éventuels engagés pour l'animal confié (frais vétérinaires, traitement anti-parasites, etc.).

2.3. Le prix dû ne comprend pas la nourriture. Celle-ci devra être fournie en quantité suffisante pour la durée du séjour.

2.4. Un acompte de 30% devra être reçu sur le compte : BE70 0689 4483 8025 au plus tard, 10 jours calendrier après la remise du contrat afin de valider la réservation du séjour. En cas de non présentation du chien aux dates et heures convenues ou en cas d'annulation tardive, l'acompte sera conservé par Happy Paws.

2.5. La somme totale du séjour devra être perçue sur le compte BE70 0689 4483 8025 ou en liquide, au plus tard le jour d'arrivée du chien pour confirmer le séjour réservé.

3. Santé et bien-être de l'animal accueilli

3.1. Happy Paws s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et engage à ce titre une obligation de moyens.

3.2. Le propriétaire certifie que l'animal est en bonne santé. Le chien accueilli devra être en ordre de traitement anti-parasite (anti-puces, anti-tiques et vermifuge). Si nous observons des parasites sur votre animal, Happy Paws se réserve le droit d'administrer à votre chien un traitement qui vous sera facturé au montant de 40€.

3.3. Le chien accueilli doit obligatoirement être vacciné contre la maladie de carré, l'hépatite contagieuse canine, la parvovirose, la leptospirose et la toux du chenil. Le carnet vétérinaire en ordre devra être obligatoirement remis à Happy Paws le jour de l'arrivée du chien.

3.4. Il sera demandé au client de compléter sincèrement et honnêtement un questionnaire sur le comportement, les habitudes et l'état de santé du chien afin de garantir son bien-être mais aussi celui de l'ensemble des chiens accueillis.

3.5. Dans ce sens, Happy Paws s'engage à mettre tous les moyens raisonnables en oeuvre pour assurer la préservation du bien-être physique et psychologique ainsi que de l'état de santé du chien confié sur base des informations qui lui auront été communiquées par le client.

3.6. En cas de problème survenant durant le séjour, Happy Paws s'engage à prendre contact avec la personne mentionnée dans le contrat comme devant être contactée en cas d'urgence. En cas de problème jugé sérieux par Happy Paws, Happy Paws se réserve le droit d'emmener le chien confié chez le vétérinaire partenaire de la pension pour le problème rencontré ou de mettre en place toutes les mesures qui lui semblent nécessaires sans l'accord préalable du client. Les éventuels frais supplémentaires (vétérinaire, médicament, pharmacie, etc.) seront facturés à charge au client.

3.7. Toutefois, dans le cas où malgré toutes les mesures prises, un accident ou une maladie grave devaient entraîner des blessures ou le décès de l'animal, la responsabilité de Happy Paws ne pourrait être engagée, son obligation étant une obligation de moyens et non de résultat.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICE : PENSION CANINE

3.8. Happy Paws prend toutes les précautions pour éviter la fugue de l'animal confié. Cependant, le risque zéro n'existant pas lorsque les animaux disposent d'un vaste espace vert et d'un maximum de liberté de mouvement pour leur bien-être. Dès lors, si une fugue devait survenir, la responsabilité de Happy Paws ne pourrait être mise en cause, son obligation étant une obligation de moyens.

3.9. Par la même, Happy Paws prend toutes les précautions pour garantir un climat de groupe et des contacts sociaux favorables et épanouissants pour chaque chien accueilli. Cependant, le risque zéro n'existant pas, la responsabilité de Happy Paws ne pourra être mise en cause en cas d'éventuelle blessure. Happy Paws s'engage cependant à faire le nécessaire dans le cas où cette situation aurait lieu (petit soin, visite chez le vétérinaire).

3.10. Une promenade quotidienne est assurée par Happy Paws. Durant celle-ci, les moyens nécessaires sont mis en place dans le but du bon déroulement de la balade. Les modalités de la promenade devront être définies préalablement avec le client (durée, intensité, en liberté, etc.). Si malgré toutes les dispositions prises, un problème devait survenir au cours de la balade, la responsabilité de Happy Paws ne pourra être mise en cause. La durée de balade forfaitaire couverte par le tarif d'une journée de pension est de 30 minutes. Si vous deviez estimer que cette durée n'est pas suffisante, nous pouvons vous proposer une promenade quotidienne plus longue moyennant supplément.

3.11. Durant le transport en voiture, les conditions nécessaires sont mises en place pour un voyage sécurisant (vitesse adaptée, respect du code de la route, etc.). Si malgré toutes les dispositions prises, un accident devait survenir, la responsabilité de Happy Paws ne pourra être mise en cause.

3.12. Le client devra également être assuré en Responsabilité Civile.

J'ai reçu et pris connaissance des conditions générales (signature précédée de la mention « lu et approuvé ») :



📞 0476654880

✉️ julie@happy-paws.be

🌐 happy-paws.be